



GREVE RECONDUCTIBLE le jeudi 23 mai MODE D'EMPLOI

LA GREVE : UN DROIT CONSTITUTIONNEL !

Nous avons reçu un certain nombre de questions pratiques sur la grève reconductible du jeudi 23 mai. Voilà quelques réponses...

Dois-je prévenir mon manager avant de faire grève ?

Aucune obligation : le mot d'ordre lancé par les syndicats est suffisant. Néanmoins, il faut en discuter entre collègues. Une grève, c'est beaucoup mieux quand toute l'équipe la fait et que la caisse est fermée. Surtout que ceux qui choisissent de travailler sont débordés de boulot !

L'employeur peut-il me reprocher d'avoir fait grève ?

Non, l'exercice de la grève ne peut donner lieu de la part de l'employeur à des mesures discriminatoires (C Travail L.122-45 et L.521-1). N'hésitez pas à nous avertir si vous constatez des pressions, quelles qu'elles soient.

Puis-je faire grève si je ne suis pas syndiqué ?

Tous les salariés, syndiqués et non-syndiqués, peuvent participer à la grève. Plus nous serons nombreux, plus nos revendications aboutiront.

Une grève reconductible ?

C'est une grève dont la durée dépend des grévistes.

Chaque jour, ce sont les grévistes qui décident si la grève est reconduite le lendemain. Bien sûr, cela dépend essentiellement de la réelle volonté de négocier de la Direction Générale. Connaissant notre direction, mieux vaut prévoir plusieurs jours, c'est plus prudent.

Faut-il un préavis de grève ?

Non, l'appel intersyndical à la grève est suffisant.

Dois-je bloquer mon agenda ?

C'est le choix de chacun mais on ne le conseille pas. Tout d'abord parce qu'il est encore possible (quoique peu probable pour l'instant) que la direction, préférant la négociation au conflit, ré-ouvre les négociations. D'autre part, il est difficile de prévoir la durée, même si nous souhaitons tous que la grève soit la plus courte possible. Eviter de prendre vous-mêmes des RDV pour la fin de la semaine et pour le début de la semaine suivante. Pour le reste, on sait bien depuis longtemps que beaucoup de personnes extérieures à l'agence peuvent prendre des RDV sur nos agendas. Espérons que ces personnes sauront aussi reporter les RDV...

LA DIRECTION COMPARE LE CM LACO ET LE CM ANJOU

Alors que le CM LACO, confronté aux mêmes changements, a obtenu par la grève, puis par la négociation, une hausse des salaires de 4% et un accord pour favoriser le temps partiel, le CM ANJOU s'y refuse en utilisant les arguments suivants :

- Les salariés du CM LACO étaient mal payés, ce n'est qu'un rattrapage !

Argument extraordinaire de la part d'une Direction Générale que de pointer le LACO du doigt en expliquant que, tout en appliquant la même Convention Collective, ils acceptaient de travailler pour moins cher ! Quand on connaît le coût de l'immobilier dans l'agglomération nantaise, on comprend que ce genre d'argument intéresserait vivement les salariés du LACO.

Bien sûr, aucun chiffre ne vient étayer cette affirmation, on est prié de croire sur parole notre direction. Dans l'accord signé au LACO, il est pourtant clairement indiqué.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps de travail dans le réseau sur 37 heures hebdomadaires sur 4,5 jours par semaine, s'accompagnera de contreparties financières pour les collaborateurs concernés par ce changement.

Aucune trace d'un soi-disant rattrapage dans l'accord...

Au passage, la direction oublie de dire que des experts nommés par le Comité d'Entreprise ont noté récemment que les salariés du CM Anjou étaient moins bien payés que la moyenne du groupe.

- Et les jeunes embauchés ?

La direction semble regretter les hausses collectives de salaire qui ont accompagné l'adhésion à CM 11 en 2012...

Plutôt que de se tourner vers le passé, en nous parlant de 2012, la DRH ferait mieux de regarder l'avenir ! Les salariés embauchés depuis 2012 n'ont pas bénéficié de ces hausses de salaire, ils sont nombreux et souvent embauchés à un salaire proche du SMIC. Beaucoup ne prennent pas les jours de RTT et les monétisent pour arrondir les fins de mois et ils n'arrivent pas à obtenir d'augmentations auprès de la DRH. Ce sont les grands oubliés de la direction dans cette comparaison avec le LACO !

- Les temps partiels ?

La direction du LACO a négocié un accord sur le temps partiel, comprenant bien les difficultés que rencontraient les salariés pour concilier la vie privée et la vie professionnelle. Au CM Anjou, cela est balayé d'un revers de main. Et pourtant, combien de fois avez-vous entendu ces phrases ?

Pas plus d'un temps partiel dans l'agence !

Pour avoir un temps partiel, il faut aller à CM Accueil !

Si tu prends un temps partiel, tu vas retarder ta carrière !

Etc... Etc...

**AU LACO COMME AU CMA, CONVENTION COLLECTIVE
IDENTIQUE ! CHANGEMENTS IDENTIQUES !
REVENDEICATIONS IDENTIQUES !**

POURQUOI LA GREVE ?

LA DIRECTION ESTIME QUE LE CMA N'EST PAS ASSEZ PRODUCTIF !

Il paraît que le Crédit Mutuel Anjou n'apporte pas assez de contrats, de clients, de bénéficiaires au groupe Alliance Fédérale...

En 2018, le Crédit Mutuel a engrangé 3,5 milliards de bénéfices dont près de 3 milliards pour l'Alliance Fédérale. Résultat historique ! Mais il en faut toujours plus...

Il paraît que le Crédit Mutuel Anjou n'apporte pas assez aux résultats du groupe...

La DRH a d'ailleurs clairement affirmé que le passage à 37h permettrait 12000 RDV de plus, et permettrait d'améliorer notre coefficient d'exploitation en augmentant la productivité.

Nous avons regardé les chiffres fournis par la Direction du CMA à fin mars au comité d'entreprise.

- Le nombre de clients est au-dessus des objectifs,
- L'épargne est au niveau de l'objectif,
- L'encours de crédit progresse au même rythme que le groupe alliance fédéral,
- Le portefeuille d'assurance évolue plus vite que le groupe alliance fédéral,
- Les parts de marché sur l'Anjou sont de 17.60% en crédit et de 19.50% en épargne alors qu'elles se situent aux alentours de 11% pour le groupe alliance fédéral.

IL FAUDRAIT TRAVAILLER PLUS POUR QUE LE CREDIT MUTUEL AUGMENTE ENCORE SES BENEFICES ?

EQUITE... TRANSPARENCE... LES GROS MOTS DE LA DIRECTION !

L'EQUITE ?

Les directeurs qui doivent porter le projet resteront avec 23 jours de RTT !

Le comité de direction s'est octroyé une hausse de salaire en 2012 de 10% pour compenser la perte de la RTT ! Cette année-là, les dix plus gros salaires du CM ont été augmentés de 21% ! Aujourd'hui, la Direction refuse une compensation de 5% pour les salariés du réseau !

LA TRANSPARENCE ?

Un power point a été présenté oralement par les directeurs aux salariés des caisses pour dissuader les salariés de faire grève. Les directeurs ont reçu l'interdiction absolue de transmettre ce power point aux salariés concernés !

LA FEDERATION EN GREVE !

Après le sondage fait auprès des salariés de la fédération, nous savons désormais que la grande majorité des salariés de la fédération sont contre le projet d'horaires qui sera mis en place au premier septembre.

Depuis le début, nous demandons que chaque service de la fédération puisse tenir une permanence jusqu'à 18h, par roulement, tout en gardant de la souplesse sur les horaires individuels, ce qui est déjà le cas dans de nombreux services.

Là encore, comme pour le réseau, la direction se moque de la qualité de vie au travail, et refuse le dialogue avec les salariés et leurs représentants.

Pour que les revendications légitimes des salariés de la fédération soient entendues, une seule solution :

IL EST TEMPS DE MONTRER VOTRE DESACCORD !

TOUS EN GREVE RECONDUCTIBLE LE 23 MAI !

CM ACCUEIL EN GREVE !

A CM Accueil, le flou est savamment entretenu. Lors des négociations, la DRH a envisagé un passage à 37 heures contre une remise en cause de nos accords sur les pauses. Nous n'avons pas fermé la porte à un passage à 37h mais nous avons dit qu'il était hors de question de remettre en cause les pauses, du fait de la pénibilité du travail.

Si les salariés de CM Accueil travaillaient **37 heures** contre 35 heures aujourd'hui, il a clairement été rappelé aux salariés qui s'interrogeaient sur la pose des RTT, qu'en réalité ils ne sont maîtres que de la moitié des jours. L'autre moitié peut être imposée par l'employeur. C'est évidemment une lecture très partielle de la convention collective et c'est contraire à tous les usages au Crédit Mutuel !

IL EST TEMPS DE MONTRER VOTRE DESACCORD !

TOUS EN GREVE RECONDUCTIBLE LE 23 MAI !